

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 16846 Numéro SIREN : 840 861 397 Nom ou dénomination : ANAXAGO CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt 29787

Société ANAXAGO CAPITAL

18 RUE SAINTE-FOY

75002 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

BDO SICIER

2 B Bd Euroméditerranée

Tour la Marseillaise

13002 Marseille

04 91 32 11 60

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	108 387		108 387		108 387	
	Autres créances	4 568		4 568		4 568	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	260 655		260 655		260 655	
	Charges constatées d'avance (3)	5 936		5 936		5 936	
	Total III	379 546		379 546		379 546	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		379 546		379 546		379 546	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000			350 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	238 009			238 009	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	111 991			111 991	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	129 729			129 729	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	77 496 56 330			77 496 56 330	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	4 000			4 000	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV	267 555			267 555	
	Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		379 546			379 546	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 267 555

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	436 585		436 585		436 585	
Chiffre d'affaires NET	436 585		436 585		436 585	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			2		2	
Total des Produits d'exploitation (I)			436 587		436 587	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			272 249		272 249	
Impôts, taxes et versements assimilés			23 388		23 388	
Salaires et traitements			267 387		267 387	
Charges sociales			111 161		111 161	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			99		99	
Total des Charges d'exploitation (II)			674 284		674 284	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			237 697-		237 697-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	19		
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	237	697-	237	697-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	313		313	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	313		313	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	313-		313-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	436	587	436	587
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	674	596	674	596
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	238	009-	238	009-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 19		Euros	%
Total II				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	108 387		108 387	
41100000 Clients	960		960	
41810000 Clients - FAE	107 427		107 427	
AUTRES CREANCES	4 568		4 568	
40100000 Fournisseurs	3 964		3 964	
46700001 Débiteurs Divers	604		604	
DISPONIBILITES	260 655		260 655	
51210000 BNP Paribas	260 655		260 655	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 936		5 936	
48600000 Charges Constatées d'Avance	5 936		5 936	
Total III	379 546		379 546	
TOTAL GENERAL	379 546		379 546	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 19		Euros	%
CAPITAL	350 000		350 000	
10130000 Capital	350 000		350 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	238 009		238 009	
Total I	111 991		111 991	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	129 729		129 729	
45510000 C/C Anaxago Holding	129 729		129 729	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	77 496		77 496	
40100000 Fournisseurs	48 364		48 364	
40810000 Fournisseurs - FNP	29 132		29 132	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	56 330		56 330	
42820000 Dettes prov. congés à payer	5 750		5 750	
43100000 URSSAF	3 259		3 259	
43720000 AGIRC/ARRCO	20 355		20 355	
43741000 Mutuelle / Prévoyance	1 133		1 133	
43820000 Charges sociales congés payés	2 300		2 300	
43860000 Autres Charges à Payer	160		160	
43863000 Format° Prof. Continue	950		950	
44210000 Prélèvement à la source	1 238		1 238	
44860000 Etat - Charges à Payer	21 185		21 185	
AUTRES DETTES	4 000		4 000	
46700000 Créiteur Divers	4 000		4 000	
Total IV	267 555		267 555	
TOTAL GENERAL	379 546		379 546	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	436 585		436 585	
70600000 Commissions de Souscriptions	161 072		161 072	
70610000 Frais de Gestion	220 513		220 513	
70620000 Refacturation	55 000		55 000	
Chiffre d'affaires NET	436 585		436 585	
AUTRES PRODUITS	2		2	
75800000 Produits div. gestion courante	2		2	
Total des Produits d'exploitation	436 587		436 587	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	272 249		272 249	
61560001 Maintenance Informatique	75		75	
61600000 Primes d'assurance	2 968		2 968	
61810000 Formation	1 830		1 830	
61812000 Cotisation salon	2 162		2 162	
62260000 Honoraires divers	1 800		1 800	
62260001 Honoraires social	1 447		1 447	
62260002 Honoraires Juridiques	66 091		66 091	
62260003 Honoraires de Conseil	40 392		40 392	
62260004 Honoraires Expert-Comptable	7 800		7 800	
62260005 Honoraires IF Venture	65 258		65 258	
62260006 Honoraires CAC	3 600		3 600	
62268000 Retrocession d'honoraires	24 832		24 832	
62310000 Publicité	2 208		2 208	
62500098 Dépenses CB JD	7 270		7 270	
62500099 Dépenses CB à ventiler	16 715		16 715	
62510000 Voyages et déplacements	2 024		2 024	
62520000 Voyages & Déplacements - NDF01	5 744		5 744	
62530000 Voyages & Déplacements - NDF02	29		29	
62561000 Voyages & Déplacements - NDF03	625		625	
62570000 Réception	1 248		1 248	
62780000 Frais bancaires	10 918		10 918	
62810000 Cotisation professionnelle	5 712		5 712	
62811000 Cotisation AMF	1 500		1 500	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	23 388		23 388	
63110000 Taxe sur les salaires	21 185		21 185	
63120000 Taxe d'apprentissage	764		764	
63130000 Formation professionnelle	1 439		1 439	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	267 387		267 387	
64110000 Salaires, appointements	233 774		233 774	
64120000 Congés payés	20 362		20 362	
64129999 Provision Congés Payés	5 750		5 750	
64130000 Primes & Gratifications	7 500		7 500	
CHARGES SOCIALES	111 161		111 161	
64510000 Cotisations URSSAF	75 743		75 743	
64580099 Prov. Ch patronales CP	2 300		2 300	
64582000 Cotisations AGIRC-ARRCO	29 756		29 756	
64584000 Cotisations prévoyance	2 914		2 914	
64585000 Cotisations mutuelle	448		448	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	Euros	%			
AUTRES CHARGES	99			99	
65800000 Charges div. gestion courante	99			99	
Total des Charges d'exploitation	674 284			674 284	
Résultat d'exploitation	237 697-			237 697-	
Résultat courant avant impôts	237 697-			237 697-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	313			313	
67120000 Amendes & Pénalités	313			313	
Total des Charges exceptionnelles	313			313	
Résultat exceptionnel	313-			313-	
Total des produits	436 587			436 587	
Total des charges	674 596			674 596	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	238 009-			238 009-	

Société ANAXAGO CAPITAL

18 RUE SAINTE-FOY

75002 PARIS

ANNEXE DU 28/06/2018 AU 31/12/2019

BDO SICIER

2 B Bd Euroméditerranée

Tour la Marseillaise

13002 Marseille

04 91 32 11 60

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Evaluation des créances et des dettes	3
Dépréciation des créances	3
Disponibilités en Euros	3
Charges à payer	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société, Anaxago Capital, est une SAS au capital de 350.000 €, immatriculée le 04/07/2018 au RCS de Paris sous le numéro 840 861 397.

La Société a débuté son activité le 28/06/2018 et son premier exercice s'est déroulé jusqu'au 31/12/2019, soit un premier exercice de 18 mois.

La Société a pour objet principal d'exercer, en France, les activités suivantes :

- la gestion de fonds d'investissement relevant de la directive 2011/61/ UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, dits « FIA », dans les limites de l'agrément délivré par

l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sur la base du programme d'activité approuvé par

l'AMF

- le conseil en investissements financiers y compris les services connexes tels admis par l'AMF

dans son agrément

- la collecte d'ordres de souscription et de rachats sur les parts d'organismes de placement

collectif dont ceux gérés par la société.

La Société pourra détenir des participations dans des établissements de crédit, des entreprises

d'investissement, des sociétés de gestion, des sociétés d'assurance, des sociétés constituées pour gérer

l'épargne retraite ou des entreprises dont l'activité porte sur un ou plusieurs services énumérés à l'article

L. 321-2 du code monétaire et financier. Ces participations pourront être prises par voie de création de

sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Plus largement, elle pourra également détenir des participations dans des sociétés dont l'objet constitue

un prolongement de ses activités et exercer toute autre activité se rattachant au présent objet social de

manière directe ou indirecte et susceptible de faciliter le développement de la société.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie de COVID-19 est considérée comme un évènement de l'année 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes, ni être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser.

La Société a notamment, en 2020, demandé des reports d'échéances fiscales au titre de la taxe sur les salaires et entamé une procédure de demande de PGE (Prêt Garanti par l'Etat).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	108 387	108 387	
Débiteurs divers	4 568	4 568	
Charges constatées d'avance	5 936	5 936	
TOTAL	118 890	118 890	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	77 496	77 496		
Personnel et comptes rattachés	5 750	5 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 157	28 157		
Autres impôts taxes et assimilés	22 423	22 423		
Groupe et associés	129 729	129 729		
Autres dettes	4 000	4 000		
TOTAL	267 555	267 555		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	350 000			350 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	129 729
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 496
Dettes fiscales et sociales	56 330
Autres dettes	4 000
Total	267 555

ANAXAGO CAPITAL
société par actions simplifiée capital de 350.000 €
siège social : 18, rue Sainte-Foy - 75002 Paris
840 861 397 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,
Et le trente et un juillet

La soussignée,

ANAXAGO HOLDING, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 18, rue Sainte-Foy - 75002 Paris et dont le numéro d'identification est 821 818 770 RCS Paris,

après avoir rappelé :

qu'elle est la seule associée de la Société et possède l'intégralité des actions et des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** ») ;

qu'elle a pris connaissance, préalablement aux présentes et dans un délai suffisant pour être dûment informé, de tout document ou information qu'il estimait nécessaires ou utiles à une prise de décision éclairée,

a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Président ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Associé unique,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019,

approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (bilan, compte de résultat et annexe), lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable de 238 009 euros,

approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du président,

constate par ailleurs, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus au président

L'Associé unique,

donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Associé unique,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte nette comptable de 238 009 euros,

décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- perte de l'exercice s'élève à..... - 238 009 euros
 - report à nouveau s'élève à..... 0 euros
- En conséquence, le solde du report à nouveau s'élèvera à.....- 238 009 euros

compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société, qui sont de 111 991 euros, sont inférieurs à la moitié du capital social,

décide conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, que bien que les capitaux propres de la société soient inférieurs à la moitié de son capital social, il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Holding,

prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, depuis la constitution de la Holding.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions

L'associé unique,

prend acte qu'aucune convention réglementée n'est intervenue directement ou par personnes interposées entre la société et ses dirigeants.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



ANAXAGO HOLDING

Par: Joachim Dupont

Emerson Audit

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

48 rue Cardinet - 75017 Paris

Tel. : 09 81 94 88 20

ANAXAGO CAPITAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros

Siège social : 18 rue Sainte Foy

75002 PARIS

840 861 397 R.C.S. PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANAXAGO CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 28 juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

V – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

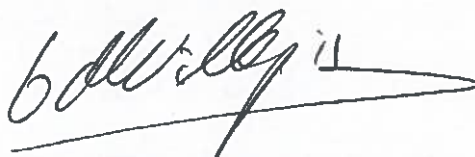
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juillet 2020

Emerson Audit



Gabriel de VILLEPIN
Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	108 387		108 387		108 387	
	Autres créances	4 568		4 568		4 568	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	260 655		260 655		260 655	
	Charges constatées d'avance (3)	5 936		5 936		5 936	
	Total III	379 546		379 546		379 546	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	379 546		379 546		379 546	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000)	350 000			350 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	238 009			238 009	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement					
	Provisions réglementées					
	Total I	111 991			111 991	
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
DETTE (I)	Total II					
	Provisions pour risques					
Comptes de Régularisation	Provisions pour charges					
	Total III					
DETTE (I)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses	129 729			129 729	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 496			77 496	
	Dettes fiscales et sociales	56 330			56 330	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes	4 000			4 000	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)					
	Total IV	267 555			267 555	
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	379 546			379 546	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

267 555

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	436 585		436 585		436 585	
Chiffre d'affaires NET	436 585		436 585		436 585	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			2		2	
Total des Produits d'exploitation (I)			436 587		436 587	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			272 249		272 249	
Impôts, taxes et versements assimilés			23 388		23 388	
Salaires et traitements			267 387		267 387	
Charges sociales			111 161		111 161	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			99		99	
Total des Charges d'exploitation (II)			674 284		674 284	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			237 697		237 697	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	19	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	237 697		237 697	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	313		313	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	313		313	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	313		313	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	436 587		436 587	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	674 596		674 596	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	238 009		238 009	

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société, Anaxago Capital, est une SAS au capital de 350.000 €, immatriculée le 04/07/2018 au RCS de Paris sous le numéro 840 861 397.

La Société a débuté son activité le 28/06/2018 et son premier exercice s'est déroulé jusqu'au 31/12/2019, soit un premier exercice de 18 mois.

La Société, créée avec un capital social de 1.000 €, a bénéficié d'une augmentation de capital de 349.000 € durant son premier exercice afin de se conformer aux dispositions réglementaires applicables aux Sociétés de Gestion de Portefeuille.

La Société a pour objet principal d'exercer, en France, les activités suivantes :

- la gestion de fonds d'investissement relevant de la directive 2011/61/ UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, dits « FIA », dans les limites de l'agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sur la base du programme d'activité approuvé par l'AMF

- le conseil en investissements financiers y compris les services connexes tels admis par l'AMF dans son agrément

- la collecte d'ordres de souscription et de rachats sur les parts d'organismes de placement collectif dont ceux gérés par la société.

La Société pourra détenir des participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, des sociétés de gestion, des sociétés d'assurance, des sociétés constituées pour gérer l'épargne retraite ou des entreprises dont l'activité porte sur un ou plusieurs services énumérés à l'article L. 321-2 du code monétaire et financier. Ces participations pourront être prises par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Plus largement, elle pourra également détenir des participations dans des sociétés dont l'objet constitue un prolongement de ses activités et exercer toute autre activité se rattachant au présent objet social de manière directe ou indirecte et susceptible de faciliter le développement de la société.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie de COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes, ni être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser.

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

La Société a notamment, en 2020, demandé des reports d'échéances fiscales au titre de la taxe sur les salaires et entamé une procédure de demande de PGE (Prêt Garanti par l'Etat).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	108 387	108 387	
Débiteurs divers	4 568	4 568	
Charges constatées d'avance	5 936	5 936	
TOTAL	118 890	118 890	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	77 496	77 496		
Personnel et comptes rattachés	5 750	5 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 157	28 157		
Autres impôts taxes et assimilés	22 423	22 423		
Groupe et associés	129 729	129 729		
Autres dettes	4 000	4 000		
TOTAL	267 555	267 555		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	1 000	349 000		350 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	107 427
Total	107 427

ANNEXE

Exercice du 28/06/2018 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 132
Dettes fiscales et sociales	30 345
Total	59 478

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 936
Total	5 936